



**CONVENTION FINANCIERE INTERNES ANNEE SCOLAIRE 2024/2025
ELEVES SCOLARISES AU LYCEE CHAMPAGNAT**

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier, entre le Lycée des Monts du Lyonnais et la famille de (Nom et Prénom de l'élève) en classe de

➤ **FRAIS D'INTERNAT 4 nuits (LUNDI/MARDI/MERCREDI/JEUDI)**

La participation comprend :

- L'hébergement
- La nourriture : 4 petits déjeuners, 4 diners, 4 goûters par semaine.
- La participation financière pour les activités du mercredi après-midi et des soirées.
- La participation financière pour les sorties organisées.
- Les études surveillées
- L'abonnement annuel aux transports 2Ex (ligne de bus régulière desservant Chazelles/Lyon depuis Lyon – Arrêt à Saint-Symphorien sur Coise)

Elèves inscrits sur la voie scolaire	Montant
Participation internat	3000 €
Montant total dû	3 000 €
Acompte à l'inscription	300 €
Restant dû	2 700 €
Vos mensualités de septembre 2024 à juillet 2025	245.45 €

Apprentis	Montant
Participation ½ pension	25 € /jour

Remarques :

- En cas d'absence justifiée supérieure à une semaine, un remboursement forfaitaire de 75 euros/semaine entière est opéré.
- Un chèque de caution de 150 euros (non encaissé) est demandé à l'inscription
- En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, après communication avec la famille pour trouver une solution amiable et/ou lettres de rappel, l'établissement se réserve le droit
 - de ne plus accepter l'élève à l'internat.
 - de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante,
 - de faire appel à une société de recouvrement pour le paiement de la totalité des sommes dues.
- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive de l'établissement).

IMPORTANT : si l'élève quitte l'internat en cours d'année pour des raisons personnelles autres que celles énumérées ci-dessus, tout en restant scolarisé au Lycée Champagnat, la totalité de la facture annuelle sera due.

➤ **FRAIS D'INTERNAT 3 nuits (LUNDI/MARDI/JEUDI)**

La participation comprend :

- L'hébergement
- La nourriture : 3 petits déjeuners, 3 diners, 3 goûters par semaine.
- La participation financière pour les activités culturelles, sportives ou de loisirs des soirées
- La participation financière pour les sorties organisées de quelques mercredi après-midi de cohésion
- Les études surveillées
- L'abonnement annuel aux transports 2Ex (ligne de bus régulière desservant Chazelles/Lyon depuis Lyon – Arrêt à Saint-Symphorien sur Coise)

Elèves inscrits sur la voie scolaire	Montant
Participation internat	2600 €
Acompte à l'inscription	300 €
Restant dû	2300 €
Vos mensualités de septembre 2024 à juin 2025	209.09 €

Apprentis	Montant
Participation ½ pension	25 € /jour

Remarques :

- En cas d'absence justifiée supérieure à une semaine, un remboursement forfaitaire de 75 euros/semaine entière est opéré.
- Un chèque de caution de 150 euros (non encaissé) est demandé à l'inscription
- En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, après communication avec la famille pour trouver une solution amiable et/ou lettres de rappel, l'établissement se réserve le droit
 - de ne plus accepter l'élève à l'internat.
 - de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante,
 - de faire appel à une société de recouvrement pour le paiement de la totalité des sommes dues.
- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive de l'établissement).

IMPORTANT : Si l'élève quitte l'internat en cours d'année pour des raisons personnelles autres que celles énumérées ci-dessus, tout en restant scolarisé au Lycée Champagnat, la totalité de la facture annuelle sera due.

Cette convention financière doit être rendue au Lycée des Monts du Lyonnais, signée par le représentant légal, signature qui atteste qu'il en a eu connaissance et qu'il l'accepte.

Mme PLAISANCE
Chef d'Etablissement



Vu et pris connaissance

Fait le

Signature d'un représentant légal de
l'élève